

B.T.S. MAINTENANCE DES SYSTÈMES

Systèmes de production Systèmes énergétiques et fluidiques

Nom / Prénom du candidat	Etablissement de formation / Ville	Académie

Épreuve E6 : Épreuve professionnelle de synthèse Sous-épreuve : Rapport d'activités en entreprise <i>Sous-épreuve U61b : évaluation de la compétence C13 en entreprise</i>	Fiche E61b ab <i>Coefficient 1</i>
--	---

Entreprise	
Tuteur	
Support de l'activité	
Nature de l'intervention	

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE C 13

⇒ Réaliser des opérations de surveillance, d'inspection et/ou de maintenance préventive

Actions liées à l'activité	Indicateurs de performance	non évaluée	Poids	0	1	2	3
• Installer, raccorder, mettre en œuvre un appareil de mesure et/ou de contrôle.	• L'installation, le raccordement et la mise en œuvre de l'appareil sont corrects.						
• Paramétrer les appareils et moyens de surveillance et d'inspection.	• Le paramétrage est correct et respecte les procédures de surveillance et d'inspection.						
• Exploiter un moyen de surveillance automatisée.	• L'exploitation du moyen de surveillance automatisé est correcte.						
• Collecter les informations et vérifier qu'elles soient plausibles.	• Les informations recueillies sont exploitables et respectent les procédures de surveillance et d'inspection.	Obligatoire					
• Réaliser les opérations de maintenance préventive.	• Les opérations effectuées respectent les procédures prescrites et la demande d'intervention.						
• Établir un rapport de surveillance ou d'inspection.	• Les renseignements sont exploitables et corrects. • La GMAO est correctement renseignée.						

Observations de la commission :

La commission d'interrogation du candidat est constituée d'un enseignant (ou formateur) de l'enseignement professionnel de l'équipe pédagogique et du tuteur de stage. Au moins 4 actions doivent être évaluées. Le choix des actions et le poids de chaque action est à définir par la commission d'interrogation en fonction de la ou les activité(s) proposée(s). Pour les actions 4 et 5 obligatoires un poids plus important doit être attribué à l'action de réalisation.

COMMISSION D'INTERROGATION	
Nom / Prénom	Émargement

NOTE :
/ 20